

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2013

7 août 2015

SOMMAIRE

Abrantes Martins S.à r.l.	96579	Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l.	96583
Abrantes Martins S.à r.l.	96578	Parkstadt Center	96580
Albatros Investment Services S.à r.l.	96578	Parkstadt Center	96580
Albius S.A.	96578	Parkstadt Hotel	96583
Allergan Luxembourg S.à r.l.	96578	Pavone SICAV-FIS	96581
Astute Services S.à r.l.	96578	PeeBeeLux S.à r.l.	96585
Black Holdco S.à r.l.	96623	Pergame SPF S.A.	96584
CAIVS S.C.A. SICAR	96597	Pergame SPF S.A.	96584
Cassini S.à r.l.	96624	PERMIRA Luxembourg S.à r.l.	96584
Coravit AG & Co. II KG	96624	Petit Castelet S.à r.l.	96584
European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l.	96586	PFIM S.à r.l.	96585
Finnery Acquisitions III S.à r.l.	96597	Phoenix II Mixed N	96583
Garfunkelux Holdco 2 S.A.	96606	Pil S.à r.l.	96581
Holborn Investment S.à r.l.	96594	Pil S.à r.l.	96579
Infor ISA Holdings	96580	PMK Distribution	96583
M.A.P. Invest S.A.	96579	Pradera Management S.à r.l.	96581
ODIN LuxCo 11 S.à r.l.	96579	Prime Miami S.C.A.	96581
ODIN LuxCo 12 S.à r.l.	96579	ProServices Management S.à r.l.	96582
Oscar A Sàrl	96582	Prospect SPF S.A.	96585
Palm Topco S.à r.l.	96580	Public Communications S.à r.l.	96582
Palomino S.A.	96582	Quaestio Holding S.A.	96585
		RFCL S.à r.l.	96618

Albius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 185.784.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015086903/9.
(150099469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Abrantes Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 1, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 161.266.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015086891/9.
(150099867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Allergan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.362.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2015. Signature.
Référence de publication: 2015088646/10.
(150101553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Albatros Investment Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 157.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2015088644/11.
(150101271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Astute Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.988.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2015088666/14.
(150101337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Abrantes Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 1, rue Mathias Cungs.
R.C.S. Luxembourg B 161.266.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015086890/9.
(150099866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

ODIN LuxCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.
Référence de publication: 2015088289/10.
(150100758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

ODIN LuxCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 191.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.
Référence de publication: 2015088290/10.
(150100763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2015.
Carsten SÖNS
Mandataire
Référence de publication: 2015092446/12.
(150104050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

M.A.P. Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 55.699.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale en date du 11 juin 2015

L'assemblée générale a décidé de révoquer le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pascal ROBINET.
L'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur unique Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089017/13.
(150101206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Palm Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015092434/10.

(150103970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.071.

Les statuts coordonnés au 26 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088061/10.

(150100992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.182.895,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 138.193.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 Novembre 2014.

L'Assemblée décide de:

- Nommer en remplacement de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. comme commissaire de la Société, Efficient Services Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B189972, dont le siège social est au 16, rue d'Eprenay, L - 1490 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015092437/16.

(150103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.182.895,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 138.193.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juin 2015

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 15 juin 2015:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015092436/17.

(150103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pavone SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 156.535.

Le bilan au 30 novembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015092440/10.

(150103058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Prime Miami S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 192.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015092451/11.

(150103820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 16 mars 2015:

1. Acceptation de la nomination de Monsieur Markus Leininger, né le 8 Janvier 1966 à Mainz en Autriche, ayant son adresse professionnelle au 24, Avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 June 2015.

Pour La société

Référence de publication: 2015092449/15.

(150103557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.583.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 5 juin 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Elizabeth TIMMER en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 29 mai 2015;
- De nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103336, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015092445/18.

(150104007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Public Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.890.

Les statuts coordonnés au 29 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092453/10.

(150103044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 105.263.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour ProServices Management S.à r.l.

Représentée par M. Fabio Mastrosimone

Gérant

Référence de publication: 2015092452/13.

(150103563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2015 que, Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas Schaeffer, décédé.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2015092454/15.

(150102985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Oscar A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.225,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.534.

Extrait rectificatif

Lors de la publication B114534 - L150095969 déposé le 04/06/2015 dont copie en annexe, l'année de naissance de Mr François Pfister a été inscrite incorrectement. Il convient de lire le 25 octobre 1961 en lieu et place du 25 octobre 1965.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2015092432/16.

(150103377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092435/10.

(150103340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PMK Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 192.331.

EXTRAIT

Sur base d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 9 juin 2015, la société VALT 08, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise 475/16, portant le numéro d'entreprise 0836.848.692 a cédé ses 60 parts sociales qu'elle détenait dans la société PMK DISTRIBUTION Sàrl à Monsieur Patrick MBAYA KAPITA qui devient dès lors associé unique de la société détenant les 100 parts sociales émises par la société.

La date de transfert est le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015092472/13.

(150102964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Phoenix II Mixed N, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.516.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que le siège de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015092444/14.

(150103972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Parkstadt Hotel, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.492.440,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 138.197.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juin 2015

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 15 juin 2015:

- * Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;
- * Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015092438/17.

(150103387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pergame SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.662.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015092460/9.

(150103528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Petit Castelet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015092443/10.

(150103122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pergame SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12.06.2015 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2021.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015092459/17.

(150103527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Permira Luxembourg S.à r.l. (la «Société») le 8 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 8 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle de Séverine Michel, gérante de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle de Séverine Michel et Cédric Pedoni, délégués à la gestion journalière de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015092461/18.

(150103149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PFIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 175.663.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015092462/11.

(150103541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Quaestio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 99.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Quaestio Holding S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015092481/12.

(150102940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Prospect SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.471.

En date du 16 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

PROSPECT SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015092478/14.

(150103135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.419.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.141.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

En date du 29 mai 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- D'accepter la démission de Madame Elizabeth Timmer de son mandat de Gérant, avec effet au 29 mai 2015.
- De nommer Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969, à Almelo (Pays-Bas), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et tant que Gérant avec effet au 29 mai 2015. Son mandat aura une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015092442/17.

(150104114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

European Infrastructure Debt - Sterling GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.491.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Wells Fargo Funds Management, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, in the United States of America, having its registered office at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, United States of America,

represented by Mr Gilles Corlier, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a proxy given on 27 May 2015.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in its capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" named European Infrastructure Debt - Sterling GP Sàrl which it intends to incorporate in Luxembourg:

Art. 1. Denomination. There exists among the shareholders and all persons who will become shareholders thereafter a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "European Infrastructure Debt - Sterling GP Sàrl" (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of one or several limited partnership(s) governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a special limited partnership (société en commandite spéciale), a common limited partnership (société en commandite simple) or a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or as the case may be the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad by resolution of the sole manager or as the case may be the board of managers.

In the event that the sole manager or as the case may be the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of one manager, the manager constitutes the “sole manager,” and in the case of more than one manager, the managers constitute a “board of managers.”

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or these articles of association to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorize and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. The minutes of the board meeting are signed by the chairman.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

The sole manager or as the case may be the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the manager(s). Officers or members of the designated committees need not to be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the manager(s) in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 8. Personal Interest and Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Wells Fargo & Company and/or ECM Asset Management Limited or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence, fraud or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"); in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholder	Subscribed capital	number of shares
Wells Fargo Funds Management, LLC	EUR 12,500	125
TOTAL	EUR 12,500	125

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Articles 182 and 183 of the 1915 Law have been observed.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

- Richard Goddard, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael Hogan, having his professional address at 1901 Harrison Street, Oakland, California 94105, U.S.A.;
- Jürgen Meisch, having his professional address at Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Germany.
- Karla Rabusch, having her professional address at 525 Market Street, San Francisco, California 94105, U.S.A.; and
- Yves Wagner, having his professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Wells Fargo Funds Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, aux États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, États-Unis d'Amérique,

représentée par Monsieur Gilles Corlier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mai 2015.

La procuration donnée, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dénommée European Infrastructure Debt - Sterling GP Sàrl qu'elle entend constituer à Luxembourg:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'«European Infrastructure Debt - Sterling GP Sàrl» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts ainsi que les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité gérant d'une ou de plusieurs sociétés en commandite régies par le droit luxembourgeois et constituées sous la forme juridique d'une société en commandite spéciale, d'une société en commandite simple ou d'une société en commandite par actions.

La Société peut effectuer toute opération utile à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions prévues pour les modifications statutaires.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait un gérant, le gérant constitue le «gérant unique» et au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un «conseil de gérance».

Le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence du gérant, ou le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le

compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation de la réunion. Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant comme président *pro tempore* par un vote de la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Un avis de convocation écrit doit être transmis aux gérants pour chaque réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas où lors d'une réunion, le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une résolution sont égaux, le président aura une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou courriel, ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou de toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant ou toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance, ou tel que décidé à la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la seule signature, dans le cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou le cas échéant par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs visant à accomplir les actes relevant de la politique et de l'objet social de la Société, aux fondés de pouvoir de la Société qui auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société concernant tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société et ces comités désignés pour diriger de fait l'activité de la Société. Les comités désignés ne peuvent pas engager la Société envers des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le(s) gérant(s). Les fondés de pouvoir ou membres des comités désignés ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs et les membres des comités désignés nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur auront été conférés par le(s) gérant(s) conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 8. Intérêt personnel et responsabilité des gérants. Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t dirigeant(s), gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison de sa position dans

cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Dans le cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir dans celle-ci à l'assemblée des associés suivante. Le terme «intérêt personnel» tel qu'employé dans la phrase précédente, n'inclut aucun rapport avec ou intérêt dans quelque matière, position ou transaction que ce soit impliquant Wells Fargo & Company et/ou ECM Asset Management Limited ou toute filiale ou tout affilié de celle-ci ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance à sa discrétion.

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou absence grave d'attention dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation dans les formes prévues par la loi au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année excepté pour le premier exercice social qui commencera à la date de constitution et terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit au nombre de parts sociales et a payé en numéraire les montants indiqués ci-après:

Associé fondateur	Capital souscrit	nombre de parts sociales
Wells Fargo Funds Management, LLC	12.500 EUR	125
TOTAL	12.500 EUR	125

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues aux articles 182 et 183 de la Loi de 1915 ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Richard Goddard, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Michael Hogan, résidant professionnellement au 1901 Harrison Street, Oakland, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;
- Karla Rabusch, résidant professionnellement au 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, Etats-Unis d'Amérique;

- Jürgen Meisch, résidant professionnellement au Marienburger Str. 24 D-50968 Cologne, Allemagne;
- Yves Wagner, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: G. CORLIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087126/464.

(150099723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Holborn Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.347.627,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 194.189.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pan European Value Added Venture S.C.A., a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 186.543,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 27, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Holborn Investment S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 194.189 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 22nd, 2015, published in the "Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations" under number 673, on March 11th, 2015. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 6th, 2015, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" under number 1117, on April 29th, 2015.

II. The Company's share capital is set at ten million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven British Pounds (GBP 10,347,627.-) represented by ten million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven (10,347,627) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) in order to raise it from its present amount of ten million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven British Pounds (GBP 10,347,627.-) to eleven million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven British Pounds (GBP 11,347,627.-) by the creation and issue of one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Pan European Value Added Venture S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid-up in the amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) by a contribution in cash in the amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the Company's share capital increase, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eleven million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven British Pounds (GBP 11,347,627.-) represented by eleven million, three hundred and forty-seven thousand, six hundred and twenty-seven (11,347,627) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pan European Value Added Venture S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.543,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Holborn Investment S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.189 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 janvier 2015, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 673 le 11 mars 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire

soussigné en date du 6 mars 2015, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1117, le 29 avril 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept Livres Sterling (GBP 10.347.627,-) représenté par dix millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept (10.347.627) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept Livres Sterling (GBP 10.347.627,-) à onze millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept Livres Sterling (GBP 11.347.627,-) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, Pan European Value Added Venture S.C.A., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) par un apport en numéraire d'un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à onze millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept Livres Sterling (GBP 11.347.627,-) représenté par onze millions trois cent quarante-sept mille six cent vingt-sept (11.347.627) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. »

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} juin 2015. Relation: GAC/2015/4547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087225/140.

(150099997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CAIVS S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 139.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAIVS S.C.A. Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015087040/12.

(150100017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Finnery Acquisitions III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.478.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of April.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.676, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, represented by Mr Ryan Horstman, acting in his capacity as A manager of Boherbaun Acquisitions S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Boherbaun Acquisitions S.à r.l.,

here represented by Mr Franz Kerger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 April 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Finnery Acquisitions III S.à r.l. "(the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder's address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Shareholders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer

of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or

(iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has

been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., Prenamed,	20,000 (twenty thousand) shares
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) corresponds to the amount of EUR 17,940.63 (seventeen thousand nine hundred forty euros and sixty-three cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 30th April 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- Louis Paletta, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

As B managers:

- Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.676, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, représentée par M. Ryan Horstman agissant en capacité de gérant A de Boherbaun Acquisitions S.à r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Boherbaun Acquisitions S.à r.l.,

ici représentée par Maître Franz Kerger, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 avril 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Finnery Acquisitions III S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000,- USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes

(et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signés par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifié par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisée, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres documents et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

(b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:

(i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou

(ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou

(iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,

ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.

(c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.

(d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Boherbaun Acquisitions S.à r.l., prénommée,	20.000 parts sociales
Total:	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000,- USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille quatre cents euros.

Le montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de EUR 17.940,63 (dix-sept mille neuf cent quarante euros et soixante-trois cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 30 avril 2015.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

En tant que gérants B:

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10216. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087154/505.

(150099516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Garfunkelux Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.497.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, hereafter referred to as the "Sole Shareholder",

represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" (the "Company") as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Garfunkelux Holdco 2 S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors of the Company (the "Board of Directors");

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is sixty two thousand Euro (€ 62,000.-) divided into six million two hundred thousand (6,200,000) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Shares"), all of which are fully paid up. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Shares are in registered form.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Director (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Director(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject as provided in the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9 The Company may have a sole Shareholder. The death or dissolution of a sole Shareholder will not result in the dissolution of the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares. The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

8. The directors.

8.1 Except in the circumstances described in Article 8.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

8.2 Where either:

8.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

8.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder.

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one Shareholder.

8.3 A Director need not be a Shareholder.

8.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

8.6 A Director may be re-elected.

8.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

8.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

8.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

9. Powers of the directors.

9.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

10.2 if the Company has more than one Director, the sole signature of any Director;

10.3 the sole signature of any Managing Director (as defined in Article 11.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 11.1;

10.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 11.4 to the extent such a power has been delegated to him.

11. Delegation of powers.

11.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

11.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as chairman (the "Chairman").

12.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have no casting vote

12.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

12.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

12.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

12.8

12.8.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following Shareholders' Meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

12.8.2 Where the Company only has one Director, Article 12.8.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

12.8.3 Articles 12.8.1 and 12.8.2 will not apply to current operations entered into under normal conditions.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 The Shareholders shall have the widest powers to adapt or ratify any action relating to the Company during Shareholders' Meeting.

13.2 Where the Company has only one Shareholder:

13.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

13.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

13.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 13.5, 13.6 and 17, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders and bondholders if any.

13.6

13.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

13.6.2 If the first of the conditions in Article 13.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

13.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

13.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

13.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

13.11 The Board of Directors shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

13.12 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the fifteenth day of May at 2 p.m. in each year in the City of Luxembourg.

13.13 The Board of Directors and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

13.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

13.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

14. Statutory auditors.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (the "Statutory Auditors").

14.2 The Statutory Auditors are appointed by a Shareholders' Meeting which may also remove them at any time.

14.3 The number of Statutory Auditors and their fees are determined by a Shareholders' Meeting.

14.4 The term of office of Statutory Auditors must not exceed six years.

Statutory Auditors may be re-elected. In the event that a Statutory Auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six years.

14.5 If the number of Statutory Auditors falls for any reason to less than one half of the Statutory Auditors appointed, the Board of Directors must immediately convene a Shareholders' Meeting to fill the vacancies.

15. Business year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provision

By exception, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the shares as follows:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l.	6,200,000 shares
Total	6,200,000 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of sixty-two thousand Euros (EUR 62,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement

The officiating notary declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 13 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
2. The following persons have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2021.
 - Mr Eddy PERRIER, born on July 5th, 1977 in Saint Jean de Maurienne (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr Christopher PELL, born on November 18th, 1978 in Bletchley (United Kingdom), with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES (United Kingdom); and
 - Mr Cédric PEDONI, born on March 24th, 1975 in Villerupt (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 65477.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Follows the french translation of the preceding text

L'an deux mille quinze, le premier juin,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, désignée ci-après comme l' "Actionnaire Unique",

représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa capacité d'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une "société anonyme" (la "Société ") comme suit:

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Garfunkelux Holdco 2 S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration");

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, débenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des participations de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par six millions deux cent mille (6.200.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions"), toutes intégralement libérées. Dans les présents Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs au moment pertinent des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément.

5.2 Les Actions sont sous la forme nominative.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Administrateurs sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Administrateurs sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve d'une disposition contraire dans les présents Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et la Loi Luxembourgeoise.

5.7 La Société peut acquérir ses propres Actions ou réduire son capital souscrit sous réserve de la Loi de 1915.

5.8 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas totalement libérées à leur émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et aux conditions déterminés par le Conseil d'Administration à condition que toutes les Actions soient traitées de façon égale.

5.9 La Société peut avoir un Actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne causera pas la dissolution de la Société.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Propriétaire de l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de actions. Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi de 1915.

8. Conseil d'administration.

8.1 Sauf dans les circonstances évoquées à l'article 8.2, la Société devra avoir au minimum trois (3) administrateurs (chacun un "Administrateur").

8.2 Si:

8.2.1 la Société a été constituée par un seul Actionnaire; ou

8.2.2 il a été établi au cours d'une assemblée générale des Actionnaires (une "Assemblée Générale") que la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

le Conseil d'Administration pourra alors être constitué d'un Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale suivant l'établissement de l'existence de plus d'un Actionnaire.

8.3 Un Administrateur peut ne pas être un Actionnaire.

8.4 Une société peut être un Administrateur (un "Administrateur Personne Morale") auquel cas elle devra désigner un représentant permanent pour remplir ce rôle en son nom et pour son compte. La révocation de son représentant permanent par un Administrateur Personne Morale est conditionnelle jusqu'à la nomination simultanée d'un successeur.

8.5 Chaque Administrateur est nommé par une Assemblée Générale pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

8.6 Un Administrateur peut être réélu.

8.7 Un Administrateur peut être révoqué à tout moment par une Assemblée Générale.

8.8 Dans le cas où un Administrateur nommé par une Assemblée Générale cesse d'être un Administrateur pour n'importe quelle raison, les Administrateurs restants devront remplir la vacance provisoirement; un Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, à moins que sa nomination ne soit confirmée par les Actionnaires lors de cette Assemblée Générale.

8.9 Dans le cas où un Administrateur est nommé pour remplacer un autre Administrateur avant la fin de son mandat d'Administrateur, l'Administrateur ainsi nommé restera en fonction jusqu'à la fin du mandat de l'Administrateur qu'il remplace, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs des administrateurs.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Administrateur, la signature unique de cet Administrateur;

10.2 en cas de pluralité d'Administrateurs, la signature unique de tout Administrateur;

10.3 la signature unique de tout Administrateur Délégué (tel que défini à l'article 11.1) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'article 11.1;

10.4 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 11.4 et dans la mesure du pouvoir délégué.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 La gestion quotidienne des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Administrateur Général peut ne pas être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut(peuvent), mais ne doit(doivent) pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses(leurs) pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celle-ci.

11.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et peut révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

12. Réunion du conseil d'administration.

12.1 Les réunions du Conseil d'Administration (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs comme président (le "Président").

12.2 Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Administrateur peut nommer un autre Administrateur (mais pas une autre personne) pour le représenter (le "Représentant de l'Administrateur") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut représenter plusieurs autres Administrateurs à un Conseil d'Administration à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5. En cas d'égalité des votes, le Président n'aura pas de vote prépondérant.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés.

12.5 Un Administrateur ou le Représentant de l'Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques permettant que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Administrateurs seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre d'Administrateurs (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée avoir lieu au Siège Social.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le Représentant de l'Administrateur) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et chacun signé par ou au nom d'un ou plusieurs des Administrateurs concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Administrateur présent à la Réunion.

12.8

12.8.1 Tout Administrateur ayant un intérêt dans une transaction (une "Transaction en Conflit") en conflit avec celui de la Société soumise pour approbation au Conseil d'Administration doit informer le Conseil d'Administration de celui-ci et la déclaration de cet Administrateur devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction. A l'occasion de la prochaine Assemblée Générale, avant le vote de toute résolution, un rapport spécial devra être produit sur toutes les transactions dans lesquelles les Administrateurs auraient eu un intérêt en conflit avec celui de la Société.

12.8.2 Si la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'Article 12.8.1 ne s'appliquera pas et à la place, la Transaction en Conflit sera enregistrée dans le registre des décisions de la Société.

12.8.3 Les Articles 12.8.1 et 12.8.2 ne s'appliquent pas aux opérations courantes réalisées à des conditions normales.

13. Assemblée générale.

13.1 Les Actionnaires doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la Société lors des Assemblées Générales.

13.2 Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique:

13.2.1 il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales;

13.2.2 ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procès-verbaux tenus au Siège Social.

13.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi de 1915 et aux Articles 13.5, 13.6 et 17, les Résolutions des Actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

13.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires et des détenteurs d'obligation s'il y en a.

13.6

13.6.1 Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les

modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la Société.

13.6.2 Si la première condition de l'article 13.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde assemblée délibèrera valablement quelque soit la proportion d'Actions représentées.

13.6.3 Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

13.7 Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.9 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

13.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité et votant. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.11 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs et les obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

13.12 L'Assemblée Générale Annuelle de la Société se tiendra le quinzième jour du mois de mai à 14h00 chaque année dans la ville de Luxembourg.

13.13 Le Conseil d'Administration ou le(s) Auditeur(s) peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Une Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social en indiquant l'ordre du jour.

13.14 Les convocations aux Assemblées Générales doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois avec un intervalle minimum de huit jours, et huit jours avant la réunion, dans le Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les convocations envoyées par courrier devront l'être huit jours avant l'Assemblée aux Actionnaires enregistrés, mais aucune preuve n'est requise pour prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque toutes les Actions sont sous la forme nominative, les convocations peuvent être effectuées seulement par lettre recommandée avec accusé de réception.

13.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au moins dix pour cent du capital souscrit, peut(peuvent) demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

14. Auditeurs.

14.1 La Société est supervisée par un ou plusieurs commissaires aux comptes (les "Commissaires aux Comptes").

14.2 Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut également les révoquer à tout moment.

14.3 Le nombre de Commissaires aux Comptes et leurs rémunérations sont déterminés par l'Assemblée générale.

14.4 La durée du mandat des Commissaires aux Comptes ne peut pas excéder six ans. Les Commissaires aux Comptes peuvent être réélus. Dans l'hypothèse où un Commissaire aux Comptes est nommé sans indication de la durée de son mandat, son mandat est réputé être de six ans.

14.5 Si le nombre de Commissaire aux Comptes tombe pour une quelconque raison à moins de la moitié des Commissaires aux Comptes nommés, le Conseil d'Administration doit immédiatement convoquer une Assemblée Générale pour remédier à la vacance.

15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Distribution sur les actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, le Conseil d'Administration peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale au moyen d'une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante susmentionnée déclare souscrire aux actions comme suit:

Garfunkelux Holdco 1 S.à r.l.	6.200.000 actions
Total:	6.200.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 13 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale des Actionnaires devant se tenir en 2021:
 - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Christopher PELL, né le 18 novembre 1978 à Bletchley (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES (Royaume Uni); et

- Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

3. A été nommé en tant que commissaire aux comptes pour la même période: PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 65477.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 juin 2015. 2LAC/2015/12325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015087173/666.

(150099807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 118.918.200.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of June.

Before Us, Maître, Jacques Kessler notary residing Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

UNITED COMPANY RUSAL Plc, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 94939 and whose registered office is at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A that the appearing party is the Sole Shareholder of RFCL S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and a share capital amounting to ninety-three billion five hundred ninety-nine million five hundred thousand Russian Roubles (RUB 93,599,500,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 176899 (the Company);

B the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 19 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1480, dated 21 June 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed dated 23rd December 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 712, dated 14th March 2015;

C the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five billion three hundred eighteen million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 25,318,700,000.-) so as to raise it from its current amount of ninety-three billion five hundred ninety-nine million five hundred thousand Russian Roubles (RUB 93,599,500,000 -) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, and (ii) nine hundred thirty-five thousand ninety-five (935,095) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each, to an amount of one hundred eighteen billion nine hundred eighteen million two hundred thousand Russian Roubles (RUB 118,918,200,000) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000)

each, and (ii) one million one hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-two MRPS (1,188,282) with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each;

(2) To issue with payment of a total share premium of two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538) (the MRPS Premium) to be allocated to the MRPS premium account of the Company (the MRPS Premium Account), two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-seven (253,187) MRPS, each of them with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the New MRPS);

(3) To accept the subscription for the New MRPS for a total amount of twenty-five billion three hundred eighteen million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 25,318,700,000.-), with payment of the MRPS Premium in a total amount of two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538) by the Sole Shareholder, by a contribution in cash of a total amount of twenty-seven billion eight hundred fifty million six hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 27,850,636,538) (the Capital Increase),

(4) To allocate the entire MRPS Premium amounting to two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538.-) from the MRPS Premium Account to the MRPS Legal Reserve of the Company;

(5) To amend article 6 - Share Capital - of the Articles of the Company notably so as to reflect the resolutions to be adopted under items (1) to (3) above, which shall now read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed capital is fixed at one hundred eighteen billion nine hundred eighteen million two hundred thousand Russian Roubles (RUB 118,918,200,000) represented by (i) nine hundred (900) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) and (ii) of one million one hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-two (1,188,282) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), all of which are fully subscribed and entirely paid up. The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS. For the sake of clarity, Shares in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS and Shareholders shall include the holders of Ordinary Shares and the holders of MRPS.

At the moment and for as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the Classes of Shares and each referred to as a Class of Shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the Ordinary Share Premium Account. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the MRPS Premium) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the MRPS Premium Account. The aggregate amount of the Ordinary Share Premium Account and of the MRPS Premium Account (the Premium Accounts) is at the free disposal of the Shareholder(s). For the avoidance of doubts "free disposal" means the sole and unconditional right of the Shareholder(s) to determine economic use of the amount of the Premium Accounts.

At the moment and for as long as the Company has a sole Shareholder, a portion of MRPS Premium and of Ordinary Share Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) will be allocated to the Legal Reserve in accordance with article 21 below".

(6) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five billion three hundred eighteen million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 25,318,700,000.-) so as to raise it from its current amount of ninety-three billion five hundred ninety-nine million five hundred thousand Russian Roubles (RUB 93,599,500,000 -) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, and (ii) nine hundred thirty-five thousand ninety-five (935,095) MRPS, with a nominal value of one hundred thousand, with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each, to an amount of one hundred eighteen billion nine hundred eighteen million two hundred thousand Russian Roubles (RUB 118,918,200,000) represented by (i) nine hundred (900) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) each, and (ii) one million one hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-two MRPS (1,188,282) with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000.-) each;

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue with payment of a total share premium of two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538) (the MRPS Premium) to be allocated to the MRPS premium account of the Company (the MRPS Premium Account), two hundred fifty-three thousand one hundred eighty-seven (253,187) MRPS, each of them with a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the date hereof (the New MRPS);

Subscription/Payment

There now appears Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the proxy abovementioned.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, for the New MRPS for a total amount of twenty-five billion three hundred eighteen million seven hundred thousand Russian Roubles (RUB 25,318,700,000.-), with payment of the MRPS Premium in a total amount of two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538) by a contribution in cash consisting of a total amount of twenty-seven billion eight hundred fifty million six hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 27,850,636,538), so that the amount of twenty-seven billion eight hundred fifty million six hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 27,850,636,538) is at the disposal of the Company.

Proof of the contribution has been given to the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the entire MRPS Premium of two billion five hundred thirty-one million nine hundred thirty-six thousand five hundred thirty-eight Russian Roubles (RUB 2,531,936,538) from the MRPS Premium Account to the MRPS Legal Reserve of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 - Share Capital - of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 6. Share Capital. The subscribed capital is fixed at one hundred eighteen billion nine hundred eighteen million two hundred thousand Russian Roubles (RUB 118,918,200,000) represented by (i) nine hundred (900) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000) and (ii) of one million one hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-two (1,188,282) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) each having a nominal value of one hundred thousand Russian Roubles (RUB 100,000), all of which are fully subscribed and entirely paid up. The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS. For the sake of clarity, Shares in the present Articles shall include Ordinary Shares and MRPS and Shareholders shall include the holders of Ordinary Shares and the holders of MRPS.

At the moment and for as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

Ordinary Shares and MRPS (together referred to as the Classes of Shares and each referred to as a Class of Shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles.

Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the Ordinary Share Premium Account. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the MRPS Premium) shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the MRPS Premium Account. The aggregate amount of the Ordinary Share Premium Account and of the MRPS Premium Account (the Premium Accounts) is at the free disposal of the Shareholder(s). For the avoidance of doubts "free disposal" means the sole and unconditional right of the Shareholder(s) to determine economic use of the amount of the Premium Accounts.

At the moment and for as long as the Company has a sole Shareholder, a portion of MRPS Premium and of Ordinary Share Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) will be allocated to the Legal Reserve in accordance with article 21 below".

There being no further business the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

UNITED COMPANY RUSAL Plc, une société constituée et enregistrée à Jersey sous le numéro d'enregistrement 94939 et dont le siège social est situé à 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerk de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A la comparante est l'associé unique de la société RFCL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de quatre-vingt-treize milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent mille roubles russes (RUB 93.599.500.000.-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176899 (la Société);

B la Société a été constituée par un acte notarié daté du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1480, daté du 21 juin 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois par un acte daté du 23 décembre 2014 publié au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations numéro 712, daté du 14 mars 2015;

C l'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq milliards trois cent dix-huit millions sept-cent mille roubles russes (RUB 25.318.700.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent mille roubles russes (RUB 93.599.500.000.-) représenté par (i) neuf cents (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), et (ii) neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-quinze (935.095) MRPS ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-) à un montant de cent dix-huit milliards neuf cent dix-huit millions deux cent mille roubles russes (RUB 118.918.200.000.-) représenté par (i) neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), et (ii) un million cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (1.188.282) MRPS ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-);

(2) Emettre, avec paiement d'une prime d'émission de deux milliards cinq cent trente-et-un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) (la Prime d'Emission MRPS) à allouer en totalité au compte prime d'émission MRPS de la Société (le Compte Prime d'Emission MRPS), deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-sept (253.187) MRPS, chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital conformément aux Statuts (les Nouvelles MRPS);

(3) Accepter la souscription des Nouvelles MRPS pour un montant total de vingt-cinq milliards trois cent dix-huit millions sept-cent mille roubles russes (RUB 25.318.700.000.-), avec paiement de la Prime d'Emission MRPS pour un montant total de deux milliards cinq cent trente et un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) par l'Associé unique, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-sept milliards huit cent cinquante millions six cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 27.850.636.538.-) (l'Augmentation de Capital).

(4) Allouer la totalité de la Prime d'Emission MRPS d'un montant de deux milliards cinq cent trente-et-un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) du Compte Prime d'Emission MRPS à la Réserve Légale MRPS de la Société;

(5) Modifier l'article 6 - Capital Social - des Statuts de la Société, notamment de manière à refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. "Le capital souscrit est fixé à cent dix-huit milliards neuf cent dix-huit millions deux cent mille roubles russes (RUB 118.918.200.000.-) représenté par (i) neuf cents (900) parts sociales ordinaires (les Parts(s) Sociale (s) Ordinaire(s)), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-) et (ii) un million cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (1.188.282) parts privilégiées obligatoirement rachetables (mandatory redeemable preferred shares) (MRPS), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-) et

toutes entièrement souscrites et libérées. Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales et de MRPS. Par souci de clarté, le terme Parts Sociales dans les présents Statuts comprend à la fois les Parts Sociales et les MRPS et le terme Associés comprend à la fois les porteurs de Parts Sociales et les porteurs de MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Les Parts Sociales et les MRPS (ensemble référencée comme classes de Parts Sociales et séparément comme une classe de Parts Sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve du respect des exigences légales et des présents statuts.

Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire) restera liée à ces Parts Sociales Ordinaires et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire. Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des MRPS (la Prime d'Emission MRPS) restera liée à ces MRPS et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission MRPS.

Le montant global alloué au Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire et au Compte Prime d'Emission MRPS (les Comptes Prime d'Emission) est à la libre disposition du ou des Associé(s). Et, de sorte à écarter tout doute, la libre disposition signifie qu'il incombe exclusivement au(x) Associé(s) de déterminer l'usage économique du montant desdits comptes primes d'émission.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société a un Associé unique, une partie de la Prime d'Emission MRPS et de la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire égale à dix pour cent (10%) du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires ainsi que par les MRPS) sera allouée à la Réserve Légale conformément à l'article 21 ci-dessous."

(6) divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq milliards trois cent dix-huit millions sept-cent mille roubles russes (RUB 25.318.700.000.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent mille roubles russes (RUB 93.599.500.000.-) représenté par (i) neuf cents (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), et (ii) neuf cent trente-cinq mille quatre-vingt-quinze (935.095) MRPS ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-) à un montant de cent dix-huit milliards neuf cent dix-huit millions deux cent mille roubles russes (RUB 118.918.200.000.-) représenté par (i) neuf cents (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), et (ii) un million cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (1.188.282) MRPS ayant chacune une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre avec paiement d'une prime d'émission de deux milliards cinq cent trente-et-un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) (la Prime d'Emission MRPS) à allouer au compte prime d'émission MRPS de la Société (le Compte Prime d'Emission MRPS), deux cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-sept (253.187) MRPS (les Nouvelles MRPS), chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital conformément aux Statuts.

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles MRPS pour un montant total de vingt-cinq milliards trois cent dix-huit millions sept-cent mille roubles russes (RUB 25.318.700.000.-) avec un paiement de la Prime d'Emission MRPS pour un montant total de deux milliards cinq cent trente-et-un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) par l'Associé unique, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-sept milliards huit cent cinquante millions six cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 27.850.636.538.-), de sorte que le montant de vingt-sept milliards huit cent cinquante millions six cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 27.850.636.538.-) est à la disposition de la Société.

La preuve de l'apport a été donnée à la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'allouer l'entièreté de la Prime d'Emission MRPS s'élevant à deux milliards cinq cent trente et un millions neuf cent trente-six mille cinq cent trente-huit roubles russes (RUB 2.531.936.538) au Compte Prime d'Emission MRPS de la Société.

Quatrième résolution

En conséquences des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6, -Capital Social - des Statuts, qui devra désormais avoir la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. "Le capital souscrit est fixé à cent dix-huit milliards neuf cent dix-huit millions deux cent mille roubles russes (RUB 118.918.200.000.-) représenté par (i) neuf cent (900) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-), et (ii) un million cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux (1.188.282) parts privilégiées obligatoirement rachetables (mandatory redeemable preferred shares) (MRPS), chacune d'une valeur nominale de cent mille roubles russes (RUB 100.000.-) et toutes entièrement souscrites et libérées. Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales et de MRPS. Par souci de clarté, le terme Parts Sociales dans les présents Statuts comprend à la fois les Parts Sociales et les MRPS et le terme Associés comprend à la fois les porteurs de Parts Sociales et les porteurs de MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Les Parts Sociales et les MRPS (ensemble référencée comme classes de Parts Sociales et séparément comme une classe de Parts Sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve du respect des exigences légales et des présents statuts.

Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire) restera liée à ces Parts Sociales Ordinaires et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire. Toute prime d'émission qui serait payée en plus de la valeur nominale des MRPS (la Prime d'Emission MRPS) restera liée à ces MRPS et sera désignée comme le Compte Prime d'Emission MRPS. Le montant global alloué au Compte Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire et au Compte Prime d'Emission MRPS (les Comptes Prime d'Emission) est à la libre disposition du ou des Associé(s). Et, de sorte à écarter tout doute, la libre disposition signifie qu'il incombe exclusivement au(x) Associé(s) de déterminer l'usage économique du montant desdits comptes primes d'émission.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société a un Associé unique, une partie de la Prime d'Emission MRPS et de la Prime d'Emission de Part Sociale Ordinaire égale à dix pour cent (10%) du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires ainsi que par les MRPS) sera allouée à la Réserve Légale conformément à l'article 21 ci-dessous."

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087480/305.

(150099994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Black Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.634.

Les statuts coordonnés au 7 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015086977/11.

(150100032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Coravit AG & Co. II KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.766.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, Gehalten am 26. Mai 2015 von 10:30 bis 11:00 Uhr

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Zur Geschäftsführung sind bestellt:

Christian Kosch, wohnhaft in 5839 Fentange, 6 Duelemerbaach

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg, 30 rue Schrobilgen

Die Mandate der Geschäftsführung enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2015.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2015087034/17.

(150099542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cassini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 161.333.

L'an deux mille quinze, cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

Monsieur Claude MINELLI, employé privé, né le 14 mai 1968 à Esch-Alzette, demeurant à L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «CASSINI S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161333, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1855 du 12 août 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois et de donner à la première phrase de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Mondercange.»*Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Kockelscheuer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Claude MINELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation GAC/2015/4832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087044/35.

(150099639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.